

Conseil municipal du 7 janvier 2019

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, BUSSON David LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, TIGEOT Fabien, BATRIN Christelle, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, METAYER Nicolas. EMEREAU Patrice, DREAN Claudine, COEFFEC Yves.

ABSENTS excusés : DEME Anne-Laure

Date de convocation : 28 décembre 2018

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2018

1. Décision modificative 1 au budget Lotissement de Chabannes

Les membres du conseil après délibération valident à l'unanimité la décision modificative suivante sur les mouvements de crédits suivants sur budget primitif 2018 Lotissement de Chabannes :

CREDIT A OUVRIR							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
R	F	042	71355			VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	50 000,00
TOTAL							50 000,00
CREDIT A REDUIRE							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
R	F	70	7015			VENTES DE TERRAIN AMENAGES	-50 000,00
TOTAL							-50 000,00

2. Décision modificative 2 au budget Lotissement de Chabannes

Les membres du conseil après délibération valident à l'unanimité la décision modificative suivante sur les l'ouverture de crédits suivants sur budget primitif 2018 Lotissement de Chabannes :

Comptes DEPENSES							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
D	I	040	3555	OPFI	hcs	TERRAIN AMENAGES	50 000,00
TOTAL							50 000,00
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI		EMPRUNTS EN EUROS	50 000,00
TOTAL							50 000,00

3. Décision modificative 1 au budget Assainissement

Les membres du conseil après délibération valide l'unanimité la décision modificative suivante sur les mouvements de crédits suivants sur budget primitif 2018 Assainissement :

CREDIT A OUVRIR							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
D	I	21	21562	10001	hcs	Matériel spécifique d'exploitation service assainissement	1650.00
TOTAL							1650.00
CREDIT A REDUIRE							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
D	I	23	2315		HCS	IMMOBILISATION CORPORELLE EN COURS	-1650.00
TOTAL							-1650.00

4. Convention SAUR 2019-2022

Après délibération, les membres du conseil :

- APPROUVENT les termes de ces conventions qui prévoient une rémunération de la SAUR suivant le détail ci-après :

Rémunération de base	Rémunération convention SAUR 2015	Rémunération convention SAUR 2019
Passages réguliers et vérification du fonctionnement	7381	7531.98
Evacuation et traitement des sous-produits		
Bilan annuel de fonctionnement et tests de terrain		
Vérification de conformité et contrôle préventif		
Intervention d'hydrocureuse sur station et poste		
Faucardage des bassins 1 fois par an		
Curage préventif de 400ml de réseau par an		
Mise à disposition du service d'astreinte		
Contrôle de branchement neuf (en tranchée ouverte) par branchement	50	
Bas et suivi cahier vie (à partir de 2019)	-	253.02
TOTAL		7785

- PREVOIENT les crédits de fonctionnement nécessaires au paiement de cette surveillance/entretien

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées et la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement ci-jointes pour une durée de trois ans renouvelable deux fois pour une année.

Réflexion sur les travaux à engager en 2019

Une réflexion est engagée sur les travaux à effectuer en 2019 :

- Travaux à la salle des associations (vitrification, peinture, dalles de plafond)
- Programme de rénovation énergétique : une étude thermique de 2 bâtiments publics (mairie et la salle des associations) est à l'étude en partenariat avec le SDEM.
- travaux au niveau de l'église : le battant de cloche est à remplacer pour un montant de 1134€
- travaux pour l'assainissement collectif : mise en place d'un dégrilleur automatique pour la station d'épuration et d'une télésurveillance pour la pompe de relevage rue st Gildas, curage des 2 bassins du bas
- parking salle des associations et accès arrière de la boulangerie pour les livraisons
- aménagement des abords du terrain multisports
- travaux d'élagage
- travaux de rénovation des vestiaires du terrain de foot
- travaux rue du pâtis de la fontaine

La commission finances personnel examinera ces différentes propositions au vu des financements possibles afin de déterminer quels travaux seront réellement mis en œuvre.

Point sur le SCOT

Le SCOT du pays de PLOERMEL est arrivé au terme de la procédure de validation et a été approuvé le 19 décembre 2018. Ce document doit encore faire l'objet d'une validation par les services de l'Etat pour être opposable.

Pour BOHAL quelques chiffres :

En 2035, le SCOT prévoit une population de 931 habitants, avec une projection de création de 130 logements minimum et une enveloppe foncière maximale de 10 hectares.

Une fois le SCOT opposable la carte communale de BOHAL devra être rendue compatible avec les dispositions du SCOT dans le délai de trois ans.

5. PLAN DE FINANCEMENT (annule et remplace la délibération 46 du 10 septembre 2018)

La commune a engagé un plan de mise aux normes d'accessibilité les lieux publics ADAP en 2016. Le conseil départemental vient de mettre en place une subvention Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics pour des travaux d'investissement financé pour des travaux plafonné à hauteur de 50%

1- CG 2019 Mise en accessibilité des bâtiments et des lieux publics

DEPENSES (HT)		RECETTES		
DEVIS BEDARD MUR WC MAIRIE+ WC ET LAVABO ADAPTE	2 380.50€	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 665.22 €	50%
PLACES PMR +PANNEAUX ET CHEMINEMENTS	3 429,04€	AUTOFINANCEMENT	4 665.22 €	50%
BARRE DE SOUTIEN +POIGNEE	107.90€			

TIRAGE salle association				
LISSES DE PROTECTION SALLE DES SPORTS	3 413.00€			
total	9 330.44€	total	9 330.44€	100%

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté et autorise le Maire à engager les dépenses inscrites ci-dessus pour la réalisation du projet,
- d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de subventions indiquées au titre du programme PST du Conseil départemental
- de prendre acte qu'en cas de différences constatées dans les accords définitifs des cofinancements précités, l'autofinancement pourra être modifié par le Maire dans la limite maximale de 45 % du coût total validé et la limite minimale de 20 % de ce coût.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

6. Remboursement de frais.

Le conseil municipal valide le remboursement d'un montant de 114.42 € à Mme BRIAND pour l'achat des bonbons et sachets lors de la tournée du père Noël ainsi que le déguisement du père Noël et de piles.

7. Décision modificative 5 au budget Communal

Les membres du conseil après délibération valident à l'unanimité la décision modificative suivante sur les mouvements de crédits suivants sur budget primitif 2018 Commune:

CREDIT A OUVRIR							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
R	I	23	2313	90		BAR TABAC	600,00
TOTAL							600,00
CREDIT A REDUIRE							
Sens	Section	Chap.	Art	Op	An	Objet	Montant
R	I	001	001	OPFI		DEFICIT ANTERIEUR	-600,00
TOTAL							-600,00

Question diverses :

- Inauguration bar tabac
- Vœux vendredi 11 janvier à 19h
- Nouveau photocopieur livraison prévu jeudi 10 janvier

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne